



Québec, le 26 mai 2005

Envoi par courrier et par courriel

Monsieur Luc Bergeron
Direction de la Capitale-Nationale
Ministère des Transports
475, boulevard de l'Atrium, 2^e étage
Charlesbourg (Québec) G1H 7H9

M. Jean Dugré
Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Ministère des Transports
3950, boulevard Harvey, 1^{er} étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Objet : Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

Messieurs,

1. Dans le projet de compensation par le rehaussement du lac Beloeil (document déposé DA5a), comment se départagent les superficies allouées à l'habitat du poisson et celles allouées aux milieux humides ? Quelles sont les superficies prévues de chacun des types de milieux humides (tourbières, marécages, marais et herbiers aquatiques) ?
2. Des aménagements ont été prévus au lac Jacques-Cartier pour le Touladi (km 140) ainsi que dans un de ses tributaires (km 143,8) pour l'Éperlan arc-en-ciel (document déposé DA19a, p. 7). Préciser la nature des ces aménagements.

Dans le chapitre RECOMMANDATIONS ET INTERVENTIONS PROPOSSÉES du rapport ANALYSE GLOBALE DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA GRANDE FAUNE ET LA ROUTE 175 ENTRE LES KILOMÈTRES 74 ET 84, il est indiqué que, pour maintenir les processus écologiques et assurer les mouvements de part et d'autre de la clôture par la faune, « une distance de 5 km entre chaque passage est considérée comme minimale par rapport aux expériences et aux résultats obtenus dans l'Ouest canadien et en Europe » (document déposé DA14b, p. 19). Le rapport mentionne notamment un tronçon d'autoroute en Finlande où la distance entre les passages pour les orignaux varie entre 400 m et 1 600 m.

Par contre, d'après le plan d'intervention présenté lors de la première partie d'audience, quatre tronçons de clôture sans ouverture ni passage auraient une longueur supérieure à 5 km (document déposé DA20a, p. 7 et 8). Ces tronçons se situeraient :

- entre les kilomètres 84 et 94,6 (10,6 km)
 - entre les kilomètres 94,6 et 109 (14,4 km)
 - entre les kilomètres 190 et 198,1 (8,1 km)
 - entre les kilomètres 198,1 et 210 (11,9 km)
3. Pourquoi n'avez-vous pas prévu une distance de 5 km ou moins entre les passages pour les tronçons listés ci-dessus ?

...2/

La documentation relative au projet mentionne un problème lié à la présence d'un dépôt de carcasses situé près du lac Huppé et géré par le ministère des Transports du Québec (document déposé PR5.1, p. 98). La présence de ce site inciterait les loups de la meute du parc de la Jacques-Cartier à traverser la route 175 ce qui aurait occasionné trois collisions en 2003. Le ministère des Transports du Québec a affirmé qu'il étudierait la possibilité de déménager ce dépôt dans un endroit moins problématique (DT3, p. 81).

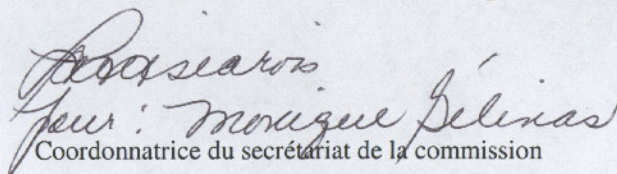
4. Comment le ministère des Transports du Québec va-t-il régler les problèmes découlant de la présence de ce site de dépôt de carcasses et quand compte-t-il le faire ?

Dans l'étude d'impact, il était prévu que la route 175 empiéterait dans le lac Jacques-Cartier entre les kilomètres 140,0 et 141,1. Par la suite, le tracé a été modifié. Le 27 avril dernier, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demandait au ministère des Transports du Québec de préciser le tracé exact proposé à cet endroit (document déposé, DB35a, p. 1 et 2).

Afin de compléter son analyse, la commission aimerait obtenir la réponse à la question posée par le MDDEP le plus rapidement possible. Dans l'éventualité où le tracé de la route empiéterait dans le lac Jacques-Cartier, veuillez indiquer quelle sera la superficie empiétée et quelles sont les pertes estimées pour l'habitat du poisson et les milieux humides ? Joindre une illustration à jour de ce tracé.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.


Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M. Claude Sirois
M. Donald Martel